

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE **EXTRAORDINAIRE DE SAS**

L'an 2025 et 12 février, à 10H00

Les actionnaires de la société FIT CLUB, société par actions simplifiée au capital de 23 250 euros, RCS Lille Métropole 804 070 050, se sont réunis au siège social à WASQUEHAL, 8 rue des Champs, Acticlub N°3 Bât J, Zone d'Activité de la Pilaterie (59290), en assemblée générale extraordinaire

sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article. 17.4 des statuts.

Pour des raisons liées à la distance des associés, l'assemblée se tient, exceptionnellement par visioconférence enregistrée.

Sont présents :

M. Anthony COSPIN qui détient 750 actions,

M. Matthieu PAGE qui détient 1050 actions, M. Ludovic

MIROT qui détient 525 actions qui détiennent ensemble

2325 actions sur un total de 2325

Le quorum des votants présents et représentés est atteint pour que l'assemblée puisse valablement délibérer et voter

L'assemblée est présidée par M ; Matthieu PAGE , directeur général de la société.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1° les récépissés des lettres recommandées/remises en main propre ou d'e mail de convocation;

2° les pouvoirs des actionnaires représentés par les mandataires

3° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

1/ Ordre du jour

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolution 1 : Révocation de M. Anthony COSPIN de sa qualité de Président de la société

Résolution 2 : Démission de Monsieur Matthieu PAGE en sa qualité de Directeur Général de la société

Résolution 3 : Nomination de M. Matthieu PAGE en qualité de Président de la société FIT CLUB SAS en remplacement de M. Anthony COSPIN

Résolution 4 : Formalités administratives et juridiques afférentes à l'augmentation de capital , conférées à M. Matthieu PAGE ou toute autre personne suivant pouvoir de délégation.

Résolution 5 : Questions diverses

2/ Feuille de Présence

Les actionnaires présents et/ou représentés ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Il est constaté que les associés votants totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

3/ Discussion et résumé des débats

La discussion est ouverte

A la suite du déménagement de M. Anthony COSPIN dans le sud-ouest, il est apparu des difficultés dans la gestion de l'entreprise, rendant la prise de décisions complexe.

Les associés n'ayant pas de visibilité sur les intentions, à moyen et long terme, de M. Anthony COSPIN, la question de sa révocation et de son remplacement s'est, dès lors, posée.

Dans ces conditions, il a été envisagé de pourvoir son remplacement, par M. Matthieu PAGE, afin de combler les carences décisionnelles, notamment lorsque celles-ci se présentent dans un caractère d'urgence, et permettre d'assurer une stabilité juridique, administrative et fiscale, notamment à l'égard des tiers.

Pour ce faire, M. Matthieu PAGE, se propose de démissionner de son mandat de Directeur Général de la société, et de prendre la présidence de celle-ci, en remplacement de M. Anthony COSPIN. Cette décision ne remet nullement en cause, la détention des titres et des droits de vote de la société.

Aucune opposition de la collectivité des associés n'est relevée au regard de cette décision.

4/ Adoption des résolutions

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Résolution 1 : Révocation de M. Anthony COSPIN de sa qualité de Président de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 2 : Démission de Monsieur Matthieu PAGE en sa qualité de Directeur Général de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 3 : Nomination de M. Matthieu PAGE en qualité de Président de la société FIT CLUB SAS en remplacement de M. Anthony COSPIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 4 : Formalités administratives et juridiques afférentes à l'augmentation de capital , conférées à M. Matthieu PAGE ou toute autre personne suivant pouvoir de délégation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 5 : Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président

Le Président de séance

MATTHIEU PAGE

